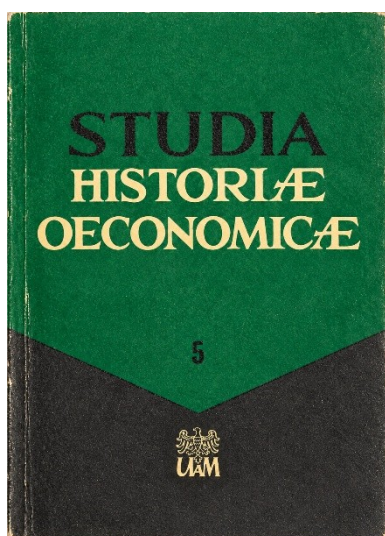




Geremek, B. (1970) 'Les migrations des compagnons au bas moyen âge', *Studia Historiae Oeconomicae*, 5, pp. 61–80.

<https://doi.org/10.14746/sho.1970.05.1.005>

Text of article:

<https://pressto.amu.edu.pl/index.php/sho/article/view/57368>

The text was digitised from an earlier printed edition of *Studia Historiae Oeconomicae*. The digitisation process involved scanning, automated optical character recognition (OCR), and subsequent manual verification of the recognised text. The original source material is held by the Collegium Historicum Library at Adam Mickiewicz University, Poznań.
bch.amu.edu.pl

The task was carried out within the framework of the competition “Social Responsibility of Science II – Support for Scientific Libraries”. The project entitled “Digitization of archival editions of scientific journals collected by the Library of the Coll. Historicum of Adam Mickiewicz University”. The project was co-financed from state budget funds granted by the Minister of Science within the framework of the Programme Social Responsibility of Science II. Support for Scientific Libraries (agreement no. BIBL/SP/0092/2024/02 of 05.12.2024).

Total value of the project: PLN 247,236.00. Amount of co-financing: PLN 220,836.00.



UNIwersytet
IM. ADAMA MICKIEWICZA
W POZNANIU



Ministerstwo Nauki
i Szkolnictwa Wyższego



Spółeczna
Odpowiedzialność
Nauki II

Bronisław Geremek (Warszawa)

LES MIGRATIONS DES COMPAGNONS AU BAS MOYEN AGE

Dans les recherches sur les facteurs de mouvement dans les sociétés traditionnelles, à côté de la mobilité sociale une place importante doit être assignée aux problèmes de mobilité géographique. Au Moyen Age les grands courants migratoires soulevaient des peuples entiers aux temps de l'installation des barbares, soit des masses de colons lors des phases successives de colonisation¹. Cependant, à côté de ces translocations en masse de groupes humains et outre de phénomènes, plus ou moins durables, de nomadisme, le Moyen Age connaissait des écoulements de la population sur une plus petite échelle. Ces migrations intérieures² sont à la base de l'essor des villes, qui jusqu'au XVIII^e siècle faisaient preuve d'un déficit démographique permanent; l'accroissement de la population urbaine s'effectuait par l'affluence de nouveaux-venus³. Ceci ne concerne pas seulement le passage de la campagne en ville, mais aussi l'émigration des petites villes vers les villes plus importantes, des centres en déclin aux centres prééminents et — en général — le passage d'une ville dans une autre. Pour les chercheurs qui s'occupent de l'histoire sociale, ces migrations ont une importance particulière, leurs effets sociaux sont peut-être plus profonds et plus importants que les conséquences de grandes vagues migratoires et colonisatrices. Car, si ces dernières soulèvent en général de grands groupes humains unis par des liens ethniques ou familiaux, dans les micromigrations nous avons affaire aux individus ou à de petits groupes: ces migrations touchent

¹ A. et E. Kulischer: *Kriegs- und Wanderzüge*. Dans: *Weltgeschichte als Völkerbewegung*. Leipzig 1932; J. Isaac: *Economics of migration*. London 1947, p. 9 sqq.

² De l'ample littérature démographique et géographique au sujet des migrations intérieures à l'époque moderne cf. surtout: D. J. Bogue; *Internal migrations*. Dans: *The study of population*, ed. by P. M. Hauser and O. D. Duncan. Chicago 1959; ainsi que M. Sorre: *Les migrations des peuples. Essai sur la mobilité géographique*. Paris 1955, surtout p. 170 sqq.

³ F. Braudel: *Civilisation matérielle et capitalisme (XV^e - XVIII^e siècle)*. I, Paris 1967, p. 375; Cf. aussi K. Bücher: *Die Entstehung der Volkswirtschaft*, diverses éditions, chap. IX sur les migrations intérieures — l'auteur prouve que les migrations n'apparaissent qu'à l'étape initiale de la formation des villes, ensuite c'est l'appréhension des migrations qui prend le dessus.

directement à la matière sociale, en rompant pour la plupart les anciens liens sociaux; elles changent la forme et le caractère des liens familiaux.

L'étendue et la portée des processus migratoires, surtout de ceux à la micro-échelle, nous obligent à réfléchir sur l'inertie, si souvent soulignée, de la population médiévale, sur la stabilité et la continuité de la colonisation, même dans le cas, où elle n'est pas sauvegardée par des moyens institutionnels de contrainte. Les liens familiaux sont le facteur essentiel de cette stabilité, ainsi que le ciment le plus important dans les sociétés traditionnelles; c'est ce qui augmente l'importance et les effets sociaux de l'émigration des individus quittant leur pays natal. L'émigration — si elle n'avait pas le caractère de groupe, et n'englobait pas des familles entières — signifiait la sortie des liens sociaux.

Les migrations dont nous avons l'intention de nous occuper ici portent un caractère particulier. Dans l'Europe Occidentale et Centrale nous rencontrons à l'époque moderne l'exigence de migration de jeunes adeptes de l'artisanat en tant qu'un élément du système corporatif. La pérégrination doit constituer pour les compagnons une des étapes servant à acquérir des aptitudes professionnelles — on y engage parfois quelque compagnon qui n'a pas réussi de passer l'examen de maîtrise. Ce caractère institutionnel des migrations de compagnons voile cependant les aspects principaux sociaux et économiques du problème.

Les sources disponibles relatives aux migrations⁴ ne nous fournissent que des informations fort restreintes et fragmentaires. Elles deviennent plus nombreuses, il est vrai, avec l'approche des temps modernes, mais alors aussi le caractère ésotérique des compagnonages recouvre la vie des compagnons d'un nuage de mystère. Lorsqu'en 1834 Agricol Perdiguier, un ancien compagnon d'Avignon, avait publié un recueil de chansons de compagnons et, en 1839, un livre sur les compagnonages en France⁵, cela a été reconnu par les lecteurs français ainsi que par les anciens camarades de l'auteur un acte spécifique de trahison (c'est sous l'influence de cette lecture que George Sand écrit en 1840 son „Compagnon du Tour de France”). Les investigations de l'histoire des métiers s'intéressaient aux compagnonages dès la fin du XIX^e siècle. Voici le résultat des recherches dans les archives allemands, français et belges: les études de George Schanz sur les compagnonages allemands du XIV^e au XVII^e siècles⁶, d'Hippolyte Boyer et Etienne Martin Saint-Léon sur les com-

⁴ Il faudrait y noter deux études consacrées spécialement à ce problème: G. Schanz: *Zur Geschichte der Gesellenwanderungen im Mittelalter*. Dans: *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, t. 28, 1877, p. 313 - 343; P. Labal: *Notes sur les compagnons migrants et les sociétés de compagnons à Dijon à la fin du XV^e et du début du XVI^e s.* Dans: *Annales de Bourgogne*, t. XXII, 1950, p. 186 - 193.

⁵ A. Perdiguier: *Le livre du compagnonage*. Paris 1839 et de nombreuses éditions postérieures (dernière édition — Paris 1964).

⁶ G. Schanz: *Zur Geschichte der deutschen Gesellen-Verbände*. Leipzig 1877.

pagnonages français⁷, de Guillaume Des Marez — sur les compagnonages sur le territoire de la Belgique d'aujourd'hui⁸, d'Henri Hauser — sur les compagnonages en Bourgogne du XVII^e — XVIII^e siècles⁹. Dernièrement Emile Coornaert traça une image synthétique des compagnonages français sur le fond d'unions analogues dans d'autres pays¹⁰. Pour donner une idée de l'état des recherches sur la vie des compagnons il faudrait, hormis les ouvrages consacrés particulièrement à ces problèmes, y présenter encore de nombreuses études générales et détaillées sur l'histoire des métiers.

Dans ces recherches la question des migrations de compagnons apparaît comme étant étroitement liée à la naissance et au fonctionnement de compagnonages, qui avaient pour tâche de donner assistance et d'exercer le contrôle de ses membres pérégrinant d'une ville à l'autre. Les témoignages de cet état de choses proviennent cependant d'une période assez tardive, car du XVII^e siècle. Les recherches des historiens tendant à fixer *terminus a quo*, tant en ce qui concerne les compagnonages que les migrations de compagnons, n'ont pas donné de résultat complètement sûr, mais ont permis de constater que ces phénomènes se sont formés dans le courant du XV^e siècle. Il est passé en habitude, en général, à discerner le compagnonage (*Gesellschaft*) des confréries religieuses, qui ont apparu plus tôt; celles-ci réunissaient des compagnons d'un ou de plusieurs métiers et existaient indépendamment des confréries pour maîtres. Je crois, cependant, que les confréries de compagnons peuvent être considérées comme partie du même processus de formation d'une place particulière des compagnons dans les cadres de l'artisanat¹¹. A côté de ses buts purement religieux la confrérie faisait aussi fonction d'une organisation professionnelle de compagnons, que ce soit par le fait même de consolidation de leur sentiment de particularité et de solidarité. La formation de compagnonages de caractère laïque — où l'on est enclin à souligner le rôle essentiel de l'auberge¹², en tant que siège permanent de l'association, lieu de réunions et centre de la vie sociale des compagnons — réalisait parallèlement ces tâches ou

⁷ H. Boyer: *L'ancien compagnonage à Bourges*. Bourges 1891; E. Martin Saint-Léon: *Le compagnonage*. Paris 1901.

⁸ G. Des Marez: *Le compagnonage des chapeliers bruxellois. Page d'histoire syndicale*. Bruxelles 1909.

⁹ H. Hauser: *Les compagnonages d'arts et métiers à Dijon aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Dijon-Paris 1907 (Revue bourguignonne publiée par l'Université de Dijon, t. XVII n° 4).

¹⁰ E. Coornaert: *Les compagnonages en France du Moyen Age à nos jours*. Paris 1966; Une ample bibliographie du problème dans : R. Dautry: *Compagnonage*. Paris 1951.

¹¹ J'ai essayé de l'indiquer sur l'exemple des métiers parisiens; B. Geremek: *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII^e - XV^e siècles. Etude sur le marché de la main d'œuvre au moyen-âge*. Paris 1969, p. 110 sqq.

¹² G. Schanz: *Zur Geschichte der deutschen Gesellen-Verbände ...*, p. 103.

constituait la continuation de ce processus¹³. La recherche d'une date exacte de l'apparition des compagnonages semble donc inutile. Avec le développement de l'autoconscience de „l'état de compagnon” les compagnonages naissent dans une période, où les barrières corporatives commencent à se fermer, où un nombre croissant de compagnons est destiné à rester — pour longtemps ou pour toujours — dans la même condition, sans espoir d'accéder à la maîtrise¹⁴.

Il est de même difficile d'établir, quand apparut la coutume de migration des compagnons; cela aussi résultait d'un processus évolutionnaire et spontané. En tant qu'institution, obligation issue des statuts artisanaux, les migrations de compagnons nous sont connues du développement ultérieur du métier, des premiers siècles de l'époque moderne. Dans l'artisanat des villes allemandes la *Wanderschaft* est aux XVI^e et XVII^e siècles une coutume ou une exigence souvent rencontrée; dans les métiers de bâtiment deux ans de pérégrination pour les maçons et trois ans pour les charpentiers étaient généralement obligatoires. A Strasbourg, dans une des corporations textiles le statut de 1618 prévoit le devoir de six ans de pérégrination pour ceux qui avaient 10 à 12 ans en accédant au métier, et de quatre ans pour ceux qui étaient âgés de 13 à 15 ans au moment, où ils commençaient leur apprentissage¹⁵. Dans l'artisanat polonais on exigeait qu'après l'affranchissement le compagnon fit une migration „d'un an et de six dimanches”¹⁶, et dans les métiers textiles de Grande Pologne même deux ou trois années furent de rigueur¹⁷ (on y ajoutait parfois l'exigence de passer par au moins trois „pays”¹⁸). Chez les mégissiers

¹³ W. Stieda: *B. Schoenlank, Gesellenverbände*. Dans: *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, t. IV, Jena 1900, p. 182 sqq.; cf. aussi K. Bücher: *Gewerbe*, ibid. p. 360 sqq. (surtout p. 337 sqq. sur les métiers ambulants).

¹⁴ Un des plus intéressants documents sur les compagnonages constitue l'ordonnance de 1385 réglant les conflits dans l'artisanat dans l'Etat des Chevaliers Teutoniques (Codex Diplomaticus Prussicus, ed. J. Voigt. t. IV, Königsberg 1853. N. XXX, p. 35). L'interdiction d'assemblées et de compagnonages mentionne la coutume de droit d'inscription qu'on payait pour la bière bue en commun, ainsi que les résolutions sur l'attitude de solidarité vis-à-vis des maîtres et de la possession d'une „Mutirhus” (*Alzo das der Mutirhus, und alle ihre Versammelunge slechtis sal abegeen...*) — dans les associations françaises de compagnonage un rôle particulier incombait aux Mères; E. Coornaert (*Les compagnonages...*, p. 145) constate que dans les sociétés allemandes cette institution n'était pas connue. La question exige cependant d'autres recherches.

¹⁵ G. Schmoller: *Die Straßburger Tucher- und Weberzunft*. Straßburg 1879, p. 246 (art. 8).

¹⁶ Z. Pazdro: *Uczniowie i towarzysze cechów krakowskich (Apprentis et compagnons des corporations de métier de Cracovie)*. Lwów 1900 (Dans: *Studia nad historią prawa polskiego*, I, 4); J. Ptaśnik: *Miasta i mieszczaństwo w dawnej Polsce (Villes et bourgeoisie dans l'ancienne Pologne)*. Warszawa 1949, p. 117.

¹⁷ A. Mączak: *Sukiennictwo wielkopolskie XIV - XVII wieku (La draperie en Grande Pologne du XIV^e au XVII^e siècles)*. Warszawa 1955, p. 120, 166, 281.

¹⁸ Ibid., p. 170.

à Gdańsk on note une migration d'un an (statut de 1592), chez les menuisiers et les sculpteurs en bois — de trois ans (1605), chez les tonneliers et les charrons — de deux ans (1621 et 1662), chez les armuriers et les arquebusiers — de trois ans (1631)¹⁹.

Dans de nombreux métiers d'Allemagne, de France, des Pays-Bas ou de Pologne l'obligation d'une pérégrination en tant que partie essentielle de l'apprentissage et de la préparation à la maîtrise n'apparaît pas dans les statuts corporatifs du XVI^e ou XVII^e siècle²⁰. Pourtant conclure *ex silentio* que la coutume de migrations n'était pas pratiquée serait illusoire — les compagnons pérégrinaient pas toujours et non seulement pour cette raison que leurs autorités corporatives le demandaient. Les migrations de compagnons étaient un processus spontané, résultant du système économique de l'artisanat et des conditions existant à l'époque sur le marché de la main d'oeuvre.

En envisageant ainsi les pérégrinations de compagnons, sans les enfermer dans une structure créée plus tard, rigide et institutionnelle du genre de *Tour de France*, nous apercevrons sans difficulté que ces migrations avaient lieu dans les derniers siècles du Moyen Âge, en faisant partie d'un phénomène plus ample, celui de migrations artisanales.

L'échange de spécialistes brise l'organisation locale de l'économie médiévale. Ceci concerne en premier lieu les artistes²¹ — il s'agit là tant de la renommée et de la maîtrise d'écoles artistiques ou d'individus, que de la demande limitée d'objets d'art, pour lesquels le marché local était trop étroit et trop peu élastique. Au lieu du produit de son travail c'est l'artiste lui-même qui pérégrinait à grandes distances. Dans la plupart de professions la situation, en ce qui concerne les artisans qualifiés, fut pareille. En 1287 à la construction de la cathédrale d'Upsal fut engagé comme chef de travaux un tailleur de pierre parisien. En partant pour la Suède cet artisan français emmena toute une équipe de spécialistes²². Dans le bâtiment les migrations concernent non seulement des spécialistes qualifiés, dont la profession a souvent un caractère

¹⁹ M. Bogucka: Gdańsk jako ośrodek produkcyjny w XIV–XVII w. (*Gdańsk en tant que centre de production du XIV^e au XVII^e siècles*). Warszawa 1962, p. 313 sqq.; la migration y apparaît comme châtement.

²⁰ E. Coornaert: *Un centre industriel d'autrefois: la draperie-sayerie d'Hondschoote (XIV^e - XVIII^e siècles)*. Paris 1930, p. 397; M. Bogucka, Gdańsk jako ośrodek..., p. 313.

²¹ Cf. G. Troescher: *Kunst- und Künstlerwanderungen in Mitteleuropa 800 - 1800*. Baden-Baden 1953 - 1954. Sur les migrations de spécialistes en Italie: A. Fanfani: *Storia del lavoro in Italia dalla fine del secolo XV agli inizi del XVIII*. Milano 1943, p. 144 sqq; F. Braudel: *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. Paris 1966², t. I, p. 395 sqq. (sur la liaison entre les migrations et la conjoncture).

²² V. Mortet, P. Deschamps: *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen Âge*: t. II. Paris 1929, p. 305 sqq.; et L. Delisle dans: *Bulletin de la société d'histoire de Paris*. 1878, p. 172.

décidément ambulant, mais aussi des personnes avec des qualifications rudimentaires²³. Pour les besoins de ses constructions fortifiées l'empereur Frédéric II s'adresse aux couvents cisterciens en leur demandant d'envoyer des frères convers connaissant les travaux de construction²⁴. De la mobilité des artisans spécialisés dans la construction peut témoigner le fait, qu'en 1493, en réponse à l'appel de la ville d'Ulm en Allemagne du Sud où la tour de l'église était menacée, 117 maçons se sont présentés dans le courant d'une seule semaine²⁵. L'émigration d'artisans drapiers de Flandre et du Brabant propage à travers toute l'Europe les techniques de production de ce centre prééminent de l'industrie textile²⁶. A Provins, le plus important centre drapier de Champagne, nous rencontrons au tournant du XIII^e et du XIV^e siècle des tisserands de Bruges, Gand, Saint-Omer, Furnes, Poperinghe, Saint-Trond. Une grande vague de tisserands coule de la Flandre vers l'Angleterre, où depuis le privilège d'Edouard III ces immigrants jouissent de l'aide du roi. Aux XIV^e et XV^e siècles les artisans des villes de Flandre, du Brabant, de Hollande et du pays de Liège émigrent à Venise, à Gênes, à Rome, et surtout à Florence; aux artisans drapiers se joignent des cordonniers, des boulangers, des charretiers, des peintres (beaucoup d'entre eux se sont établis, chemin faisant, dans les villes suisses, et surtout à Fribourg). Les artisans allemands étaient des spécialistes dans le domaine de l'industrie minière, renommés en Europe; nous les rencontrons dans toutes les entreprises minières plus importantes, aussi dans les pays romans ou slaves²⁷. Les Allemands étaient, en outre, des spécialistes appréciés dans le domaine d'artisanat de métal, et surtout de métiers ayant trait aux armements²⁸.

²³ D. Knoop, G. P. Jones: *The mediaeval Mason. An economic history of English stone building in the later Middle Ages and early modern times*. Manchester 1949², p. 74 sqq., 142 sqq.; W. Braunsfels: *Mittelalterliche Stadtbaukunst in der Toskana*. Berlin 1953, p. 70 sqq.; A. Wyrobisz: Budownictwo murowane w Małopolsce w XIV i XV wieku (*Constructions en briques et pierres en Petite Pologne aux XIV^e et XV^e siècles*). Warszawa 1963, p. 119.

²⁴ W. Braunsfels, *Mittelalterliche...*, p. 71.

²⁵ *The Cambridge Economic History of Europe*, t. II. Cambridge 1952, p. 504.

²⁶ A. Doren: *Deutsche Handwerker und Handwerkerbruderschaften*. Berlin 1903; M. Battistini: *La confrérie de Sainte Barbe des Flamands à Florence*. Bruxelles 1931 (Commission Royale d'Histoire); A. Grundzweig: *Les soi-disant statuts de 1383 de la confrérie de Sainte Barbe*. Dans: Bull. de la Commission Royale d'Histoire, t. XCVI, 1932; A. Doren: *Italienische Wirtschaftsgeschichte*. Jena 1934 (traduction italienne Padova 1937), p. 637; H. Laurent: *Un grand commerce d'exportation au moyen âge: la draperie des Pays Bas en France et dans les pays méditerranéens (XII^e - XV^e s.)*. Paris 1935, p. 197 sqq.; R. Doehaerd: *L'expansion économique belge au Moyen Âge*. Bruxelles 1946 (Notre Passé) p. 99 sqq.

²⁷ Cf. B. Knochenhauer: *Die Wanderungen der deutschen Bergleute*. Dans: Zeitschrift für die Geschichte des Berg-, Hütten- und Salinenwesens, t. 76, 1928.

²⁸ R. Sprandel: *Die Ausbreitung des deutschen Handwerks im mittelalterlichen Frankreich*. Dans: Vierteljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte p. 84 sqq.

L'étendue de migrations d'artisans spécialistes en Europe médiévale fait preuve d'une grande mobilité de ce milieu. Un maçon, serrurier, forgeron²⁹ ou charpentier font partie de la population mi-nomade des routes médiévales. Un certain nombre de ces gens s'établissent à demeure, se lient avec un grand chantier de construction, ouvrent des ateliers et fondent des familles; d'autre part, nombreux sont ceux qui s'établissent pour un temps plus ou moins long, et puis continuent à pérégriner. A l'époque moderne de nouvelles branches de la production — l'imprimerie ou la production de miroirs — ainsi que les nouvelles formes d'organisation de la production augmentent cette mobilité.

Il est évident que cette mobilité concerne surtout les jeunes. Non gênés par les liens familiaux, non chargés du devoir d'entretenir leurs familles, ils pouvaient bouger plus facilement en cherchant de meilleures conditions d'embauchage ou de travail dans la profession apprise. Les migrations comprennent largement des artisans pleinement qualifiés et possédant des droits; dans la plupart des métiers l'équipement technique était tellement rudimentaire qu'il ne se limitait qu'à plusieurs instruments de travail faciles à transporter dans un sac de voyage. Mais pour les travailleurs salariés dans l'artisanat médiéval les migrations constituaient tout simplement un élément intégral de leur condition vitale.

Vers la fin du Moyen Âge l'accès au métier est déjà fort limité par la politique corporative. Les cadres des débouchés pour la production artisanale sont peu élastiques, par conséquent le nombre d'ateliers croît lentement, et l'héritage de la profession est la voie principale servant à accéder à la maîtrise. Dans les cadres de l'artisanat commence à se former le secteur social du salariat³⁰, croît le nombre de gens, pour lesquels l'embauchage est à la base de l'existence, tandis que la situation productive autonome devient une perspective de plus en plus éloignée³¹.

Le manque d'élasticité des débouchés et le processus de rétrécissement des cadres corporatifs de l'artisanat conduisent à une situation de surcroît de travailleurs salariés qualifiés — compagnons, par rapport aux besoins et aux possibilités de la plupart des métiers urbains³². Dans les conditions

²⁹ Sur les migrations des travailleurs de la sidérurgie et des métiers de métal, cf. B. Zientara: *Dzieje małopolskiego hutnictwa żelaznego (Histoire de la sidérurgie en Petite Pologne)*. Warszawa 1954, p. 136.

³⁰ Cf. B. Geremek: *Les salariés et le salariat dans les villes au cours du Bas Moyen Âge*. Dans: Troisième conférence internationale d'histoire économique, Munich 1965. Paris 1968, p. 571.

³¹ Des observations intéressantes sur la situation des compagnons à Prague médiévale: F. Graus: *Městská chudina v době předhusitské*. Praha 1949, p. 46 sqq.

³² G. Schanz: *Zur Geschichte der deutschen Gesellen-Verbände...*, p. 9.; G. Fagniez: *Etudes sur l'industrie et la classe industrielle au XIII^e et au XIV^e s.* Paris 1877, p. 85.

de petits ateliers de production — et la réglementation corporative sauvegardait cet état de choses dans la plupart des branches de l'artisanat — il était plus profitable de bénéficier du travail des apprentis que d'embaucher des compagnons. Les migrations de compagnons en tant que forme de circulation de l'excès de la main d'oeuvre pouvaient correspondre à la politique des corporations de métier et étaient en même temps conformes aux désirs des travailleurs salariés qui cherchaient des conditions de travail meilleures.

Nous avons déjà dit que dans les temps modernes et dans les pays, où s'était développée la coutume de pérégrination de compagnons, nous ne trouvons pas dans les statuts aussi souvent qu'on pourrait le croire l'obligation explicite de migration. Dans les statuts corporatifs au Moyen Age il n'y a guère de prescription relative au devoir de migration du compagnon (en général, il n'y a que rarement une recommandation directe relative à la période de service en tant que compagnon ou de stage après la fin de l'apprentissage)³³. La seule information de source de ce genre que je connaisse est un article du statut de 1367 concernant les tisserands et les foulons d'Arras, qui constate qu'après l'apprentissage du métier et avant la maîtrise le candidat devrait travailler pendant une demie année dans des lieux différents, s'embaucher chez divers maîtres afin de connaître ainsi les secrets de son métier³⁴. Si pourtant, à part ce cas³⁵, nous ne rencontrons nulle part dans les statuts du Moyen Age la recommandation de pérégriner — un sujet qui passe tout le temps dans les règlements corporatifs est la question de compagnons étrangers venant en ville pour y chercher du travail.

L'ordonnance de la fin du XIV^e siècle, fixant les principes de l'ordre public et de la politique municipale à Bourges³⁶, attire l'attention sur les artisans ou ouvriers migrants qui passent et repassent par la ville ou s'y arrêtent. En recommandant d'accepter au travail ces voyageurs, l'ordonnance demande aux artisans (en mentionnant surtout les charpentiers) de fournir

³³ Cf. A. Małowist: *Studia z dziejów rzemiosła w okresie kryzysu feudalizmu w Zachodniej Europie w XIV i XV wieku (Etudes sur l'histoire de l'artisanat dans la période de la crise du féodalisme en Europe Occidentale aux XIV^e et XV^e siècles)*. Warszawa 1954, p. 171.

³⁴ *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, publié par G. Espinas et H. Pirenne, t. I, Paris 1906, p. 158, art. 22: *Item que nulz aprentis quant il ara fait ses deux années, ne porra lever sen mestier se ara esté demi an par les places...*; ibid. p. 170 (statut de 1377); G. Espinas: *La draperie dans la Flandre française au moyen âge*. Paris 1923, t. II, p. 534 — est d'avis que cette prescription, outre les tisserands et les foulons, comprit plus tard aussi d'autres métiers drapiers d'Arras.

³⁵ K. T. von Inama-Sternegg: *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, t. III, 2, Leipzig 1901, p. 71 mentionne le statut des cordonniers de Lüneburg de 1389, dans lequel apparaît l'obligation de migration des compagnons.

³⁶ Publié par H. Boyer dans le *Compte-rendu de la Société de Berry à Paris*. X, 1862 - 1863.

du travail à tous ceux qui y sont qualifiés³⁷; il ne s'agit pas là de l'embauche permanent, mais de leur donner la possibilité de gains à court terme, afin qu'ils puissent continuer leur chemin. Le statut des chandeliers de Rouen, rédigé en 1360, prévoit que si quelque compagnon étranger „passe par la ville” on peut l'embaucher, mais seulement pour une période de huit jours; s'il voulait rester plus longtemps, il faudrait qu'il présente aux jurés de la corporation la preuve d'avoir fait l'apprentissage du métier dans une des villes autorisées³⁸. Dans le document royal que les cordonniers de Troyes ont obtenu en mars 1420³⁹ pour introduire le nouveau statut corporatif, nous trouvons reproduits les arguments présentés par cette corporation dans sa supplique au roi. Parmi ceux-ci se trouve le problème des compagnons étrangers qui autrefois venaient dans cette ville et s'y arrêtaient, tandis que maintenant les troubles du temps des guerres ont stoppé cet afflux. Les compagnons et les maîtres de ce métier avaient habitude — relate le document⁴⁰ — d'aller d'une ville dans une autre afin d'apprendre les uns des autres, de connaître et de perfectionner leurs aptitudes professionnelles. Les gens de diverses nationalités et langues venaient à Troyes, et parfois s'y mariaient et se fixaient. La question d'un compagnon étranger „passant son chemin” apparaîtra dans les statuts corporatifs de plus en plus souvent⁴¹.

Les actes judiciaires nous fournissent un matériel important confirmant l'étendue de la coutume migratoire parmi les salariés. Dans le registre criminel du Châtelet de Paris⁴², comprenant plus de cent procès qui, dans les années 1389 - 1392, se déroulaient devant le tribunal du prévôt

³⁷ Ibid.: [...] que chascun puissant de corps puisse gagner son passement en la ville selon ce qu'il le pourra et saura faire.

³⁸ Ch. Ouin-Lacroix: *Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers et des confréries religieuses de la capitale de la Normandie*. Rouen 1850. Appendice, p. 590.

³⁹ *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 61; G. Fagniez: *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, t. II, Paris 1900, N. 113, p. 213.

⁴⁰ Ibid.: [...] plusieurs compagnons et ouvriers dudict mestier de plusieurs langues et nations aloient et venoient de ville en ville ouvrer pour apprendre, cognoistre, veoir et savoir les uns des autres, dont les aucuns d'eulx s'i arrestoient et marioient.

⁴¹ P. ex. R. de Lespinasse: *Les métiers et corporations de la ville de Paris*. Paris 1886 - 1897, t. II, p. 682 (1467), 620 (1502). E. Coornaert: *Les compagnonages...*, p. 33. La plus ancienne mention du territoire de la Bohême relative au compagnon migrateur est notée en 1446 (Z. Winter: *Dejiny řemesel a obchodu v Čechách v XIV. a XV. století*. Praha 1906, p. 730); H. Hauser: *Les compagnonages...*, p. 7 discerne justement deux aspects dans le “tour de France” — la coutume de migration des compagnons à la recherche du travail et pour le perfectionnement dans le métier, ainsi que l'organisation sur un tracé déterminé du système d'embauchage de compagnons migrants. S'il considère le premier aspect comme possédant une très ancienne métrique, il attribue le deuxième à la diffusion des compagnonages.

⁴² *Registre criminel du Châtelet de Paris*, ed. H. Duplès-Agier, t. I - II, Paris 1851 - 1854.

de Paris — la majorité des malfaiteurs jugés pour des délits ordinaires étaient des artisans, et plus exactement des compagnons de métier. A part quelques exceptions ils ne provenaient pas de Paris, mais des villes et villages du vaste territoire de la *langue d'oïl*. Ce qui frappe dans les biographies résultant de leurs dépositions devant le tribunal, c'est la grande mobilité de ces éléments. Le compagnon tanneur qui a appris son métier à Orléans et c'est là qu'il a fait pendant longtemps son service, s'établit ensuite à Coulommiers, se marie et déménage à Paris, en avouant toutefois qu'il avait l'habitude de pérégriner à travers le pays en servant non seulement comme tanneur des peaux ou cordonnier, mais aussi comme aide maçon⁴³. Le pionnier et compagnon tailleur pérégrine entre Paris, Troyes, Provins, Tours et Amiens⁴⁴. Le compagnon, tanneur de peaux, mentionne Paris, Laon et Amiens comme lieux de son travail dans le métier; il travaillait, en outre, temporairement à la vendange dans les alentours de Soissons⁴⁵. Un autre, compagnon faiseur des chausses, né à Tournai, cite parmi ses lieux de travail Laon, Soissons, Noyon, Reims, Paris, Chartres⁴⁶. Le compagnon forgeron, né à Le Mans, déclare qu'ayant quitté sa ville natale il s'était rendu il y a trois ans à Saint-Denis et à Paris, où il travaillait dans son métier. Au cours de ses dépositions il cite beaucoup d'autres endroits par lesquels il passait, ou dans lesquels il séjournait. Bapaume et Arras exceptés, toutes ces localités sont situées aux alentours de Paris (Saint-Germain-en-Laye, Bourg la Reine, Louveciennes, Aubervilliers, Puteaux, Saint-Cloud, Vitry, Montereau, Argenteuil)⁴⁷. Enfin, le compagnon tailleur qui, il y a trois ans ayant appris le métier à Rouen „*se mist à chemin*”, s'arrêta à Mantes, tandis que des dépositions qu'il a faites sur les délits commis il résulte qu'il travaillait dans sa profession à Bourges et à Le Blanc, et dépassant ainsi la ligne de la Loire, mais revint ensuite vers l'Ile-de-France et travaillait à Paris, Melun, Brie-Comte-Robert, Compiègne, Senlis, Crèpy-en-Valois, et pour un certain temps aussi à Montdidier⁴⁸.

Ces quelques exemples témoignent de la mobilité de l'élément artisanal, mais n'indiquent pas que les migrations de compagnons se soient établies. Pour la plupart les localités mentionnées forment un itinéraire menant de la localité natale à Paris; la force d'attrait de la grande métropole qu'était Paris est chose évidente⁴⁹. Si on ne compte pas la route pour Paris, le rayon

⁴³ Ibid., t. I, p. 50 sqq. (Jehannin de Soubz le Mur dit Rousseau).

⁴⁴ Ibid., p. 88 sqq. (Jehan de Saint-Omer).

⁴⁵ Ibid., p. 150 sqq. (Raoulin du Pré).

⁴⁶ Ibid., p. 165 (Perrin du Quesnoy).

⁴⁷ Ibid., p. 36 (Gervaise Caussois).

⁴⁸ Ibid., p. 132 (Robinet de Gournay).

⁴⁹ Un des compagnons mentionnés ci-dessus, constate qu'il „*est venus à Paris pour gagner, pour ce que l'en y gaigna plus que l'en ne fait audit lieu de Coulomyers* (ibid.,

des autres migrations n'est pas grand, ne dépasse pas 80 - 90 km, en se limitant aux villes de la plus proche banlieue de Paris. Toutefois dans le dernier exemple cité la vie migratoire semble prévaloir. Pendant les trois années à partir du moment où ce compagnon de Normandie a quitté sa ville natale, il change de lieux de séjour distants des centaines de kilomètres l'un de l'autre: entre les extrêmes la distance s'élève à plus de 450 km⁵⁰.

Dans les documents français du XV^e siècle la pérégrination est présentée déjà comme coutume des jeunes adeptes de l'artisanat ou tout simplement de la jeunesse. Ainsi Guillemain le Clerc, qui s'appelle lui-même *chaussetier* en s'adressant au roi pour lui demander une lettre de remission, raconte qu'il avait quitté Paris à l'âge de douze ans pour „voir le pays avec d'autres enfants et compagnons”⁵¹; il vivait et travaillait à Sully-sur-Loire, Orléans, Avignon, Genève, et maintenant, après douze ans de séjour sur les territoires qui se trouvaient sous le règne du Dauphin, c'est à dire Charles VII, il est allé à Paris qui était entre les mains des Anglais.

En 1464 un autre tailleur parisien (il a 28 ans et engage déjà un compagnon) raconte sa biographie avant son établissement à Paris⁵². Il provient de la Bourgogne, il a appris le métier à Corbin, aux alentours de Besançon. Il y a onze ans il se mit en route „pour aller voir le pays ainsi que font volontiers les jeunes”⁵³. Pendant huit mois il travaillait à Langres en tant que compagnon tailleur pour gagner un peu d'argent et pouvoir continuer sa pérégrination⁵⁴. Ensuite il travaillait pendant dix mois à Bar-sur-Aube. De là déjà il se rendit à Paris⁵⁵ et après cette pérégrination (400 km de distance environ) il s'y établit en travaillant dans la profession de tailleur sans doute

p. 51). L'immigration d'artisans à Paris est aux XIV^e et XV^e siècles un processus permanent bien que peu étudié. Une des mentions fréquentes: compagnon bourrellier, né à Douai travaille d'abord à Tournai, puis émigre à Paris (Archives Nationales. Z² 3259, sub 23 juin 1469).

⁵⁰ Une étendue plus grande encore avaient les migrations dont parle Jehannin de la Montaigne (*Registre criminel du Châtelet*, t. II p. 100 sqq); il travaillait dans différentes provinces de la France: au Berry, en Bourgogne, en Champagne, à Liège, à Gâtinois, à Brie, et aussi en Allemagne (c'est ainsi qu'il appelle son séjour à Longwy en Lorraine). Il est maçon, et sans doute maître maçon, car il emploie lui-même un compagnon; il commença il y a treize ans l'apprentissage du métier. Pourtant la différence entre un travailleur salarié — maçon et un compagnon n'était pas grande.

⁵¹ A. Longnon: *Paris pendant la domination anglaise (1420 - 1436)*. Paris 1878, n. LXXXIII, p. 153 (1425): [...] *lui estant en l'age de XII ans, il se feust parti de la ville de Paris et alé avec autres enfans et compagnons pour veoir pays...*

⁵² Archives Nationales. Z² 3258 (registre du greffe de Saint-Eloi), fol. 91.

⁵³ Ibid.: [...] *il se parti de lad. ville de Corbin pour aller veoir le pays ainsy que font volentiers jeunes enffens...*

⁵⁴ Ibid.: [...] *pour gaigner une piece d'argent pour passer pays...*

⁵⁵ Ibid.: [...] *il s'en vint sans arrester en ville fors et en passant jusques en ceste ville de Paris...*

comme un des *chambrelans*, qui étaient si nombreux dans ce métier⁵⁶, soit comme maître indépendant (il a une chambre louée depuis peu dans la maison d'un marchand parisien).

Un long itinéraire fit le compagnon chaussetier, qui vers la fin de 1486 fut emprisonné pour avoir pris part à un assassinat sur ordre d'un grand seigneur⁵⁷. Au moment de son emprisonnement il compte 23 ans. Il a appris la profession à Tours, d'où après trois ans d'apprentissage il partit en migration; il se rendit à Joufar près de Bordeaux et c'est là qu'il travaillait pendant quatre ans. Ensuite, pendant un certain temps il travaillait à Toulouse, après quoi il arriva en Bretagne et retourna enfin à Tours. À part de son sort futur (il se loua au service du sire d'Azay, car son propre métier était „*du petit proufit*”) nous avons affaire dans ce cas à une migration classique de compagnon. Il est caractéristique que la justification de cette migration est formulée comme désir de mieux connaître son métier⁵⁸. Fripier parisien, lorsqu'il raconte qu'après avoir terminé l'apprentissage du métier de pourpointier il quitta Paris en partant en migration qui l'a conduit e.a. à Arras et Bruges (donc, à une distance d'environ 300 km), donne pour motif de son départ la recherche de bonne fortune...⁵⁹.

Des documents de nature semblable que ceux qui viennent d'être cités, donc provenant d'archives judiciaires indiquent l'importance de l'élément migrateur parmi les travailleurs salariés de l'artisanat à Dijon⁶⁰. Comme motif de leur migration les compagnons citaient la cherté dans leurs contrées natales, le désir de gagner décemment leur vie, mais on observe aussi une formule „*pour voir du pais*”⁶¹. Les tracés de migrations, tels qu'ils ont apparu dans les documents, surtout dans ceux de la première moitié du XVI^e siècle, portent parfois un caractère régional, mais souvent aussi dépassent des distances de centaines de kilomètres. Une description provenant de 1540⁶² représente les pérégrinations d'un compagnon cordonnier de Tours, âgé de vingt ans, lequel — avant d'arriver à Dijon — pendant quatre ans courait le pays de Bordeaux à Nantes et aux alentours de Paris. L'itinéraire qu'il décrit comprend plus de 1500 km; il s'est arrêté dans 14 localités, dans certaines

⁵⁶ B. Geremek: *Le salariat dans l'artisanat parisien...*, p. 64 sqq.

⁵⁷ Archives Nationales, JJ 218, n. 122 (lettre de remission pour Jehan Pelisson).

⁵⁸ Ibid.: [...] *pour mieulx savoir le fait de marchandise...*

⁵⁹ G. Fagniez: *Documents...*, t. II, n. 152, p. 278 sqq.: [...] *il a esté congnoissant l'estat et industrie dudit mestier, s'en est alé par le pais pour acquerir quelque bonne fortune...*; il s'est marié à Arras, puis avec sa femme il retourna à Paris, mais puisqu'il lui manquait de moyens matériels pour acquérir les droits de maîtrise, il devint frippier.

⁶⁰ P. Labal: *Note sur les compagnons...*, p. 188; les documents sur lesquels l'auteur basa son article proviennent des dernières années du XV^e siècle et de la première moitié du XVI^e siècle.

⁶¹ Ibid., p. 189.

⁶² Ibid.

pour une semaine seulement, dans d'autres pour quelques mois, et à Nantes et Bordeaux — même pour un an. Lorsqu'il arriva à Dijon avec un autre compagnon il y descendit chez une femme appelée „Mère”: nous y retrouvons déjà une des institutions spécifiques de compagnons, tant en France que dans d'autres pays, le véritable centre d'organisation des compagnonnages qui se maintiendra jusqu'au XX^e siècle⁶³.

Au fur et à mesure que croît la régularité des migrations de compagnons et en même temps se forme leur solidarité vis-à-vis des maîtres, se fixent aussi les usages réglant la réception des compagnons migrants dans les localités, où ceux-ci s'arrêtent. Au début, le système d'embauchage sur une place publique, système si répandu dans les villes médiévales⁶⁴, assurait au nouveau-venu des conditions suffisantes pour trouver du travail. Avec le temps naissent des formes d'organisation spécifiques, dans lesquelles le compagnon migrant trouve une assistance dès son arrivée dans une ville étrangère. Les représentants de compagnons de cette ville spécialement désignés viendront le chercher dès qu'il se présentera à l'auberge indiquée et le conduiront chez un maître. S'il manque toutefois de travail en ville, il lui assureront l'aide matérielle. En 1482, chez les menuisiers de Wrocław il recevra du pain avec du fromage et de la bière pour 1 „*grosz*”. Souvent aussi il lui est permis de rester à l'auberge des compagnons, toutefois pas plus longtemps que deux semaines⁶⁵.

Dans les migrations des compagnons il y avait des étapes courtes et longues: les étapes courtes devaient servir seulement à gagner de l'argent pour pouvoir continuer la pérégrination, les étapes longues signifiaient une certaine stabilisation, parfois permanente. Lorsque le compagnon entamait un travail de plus longue durée, il était tenu de s'inscrire au registre et de payer des droits d'enregistrement. Il se sont conservés deux registres de compagnons des XV^e et XVI^e siècles: pour Francfort s/Main et pour Constance.

Le registre de la confrérie des compagnons serruriers à Francfort comprend des inscriptions de la période 1418 - 1524, donc de plus de 100 ans; pour 2621 compagnons qui y ont été inscrits leur lieu d'origine est connu (pour plus de 200 compagnons celui-ci reste inconnu). Karl Bücher qui a édité

⁶³ E. Coornaert: *Les compagnonnages...* p. 178 et passim.

⁶⁴ Cf. B. Geremek: *Les salariés et le salariat...*, p. 562 sqq.

⁶⁵ Z. Winter: *Dejiny řemesel ...*, p. 765; la description de la coutume chez les compagnons de Gdańsk v. M. Bogucka: *Gdańsk jako ośrodek...*, p. 351 sqq.; chez les tondeurs de Grande Pologne — A. Mączak: *Sukiennictwo...*, p. 166; chez les compagnons de Bourges — H. Boyer: *L'ancien compagnonnage à Bourges*. Bourges 1891, p. 29 sqq.; dans différentes villes françaises — H. Hauser: *Ouvriers du temps passé (XV^e — XVI^e siècles)*. Paris 1927⁵, p. 55 sqq.; et E. Coornaert: *Les compagnonnages...*, p. 188 (ibid., p. 144 — sur les moeurs des compagnons allemands).

ce registre⁶⁶ a fait le relevé d'après la distance du lieu d'origine de Francfort et a comparé les résultats avec le lieu d'origine des bourgeois nouvellement inscrits dans les registres. Voici les résultats de ces calculs⁶⁷:

Distance du lieu d'origine de Francfort

	0 - 15 km	15 - 75 km	75 - 150 km	plus de 150 km
Bourgeois	23,1 %	52,8 %	11,9 %	12,2 %
Compagnons	2,4 %	21,1 %	19,8 %	56,7 %

Si l'affluence de nouveaux bourgeois à Francfort provenait des alentours de la ville, la masse principale de compagnons arrive à Francfort de loin. Parmi les personnes enregistrées il y avait à peine quelques dizaines provenant de Francfort. Une grande majorité de compagnons (plus de 90 p.c.) provient des territoires de l'Allemagne, mais il y a aussi des nouveaux venus de Suisse, des Pays-Bas, de la Bohême et même un de la ville polonaise Cracovie⁶⁸. Les barrières linguistiques déterminent sans doute simplement les limites de la migration des compagnons.

Le registre d'inscriptions des compagnons de Constance comprend les années 1489 - 1502 et 1519 - 1579⁶⁹. L'étendue des territoires d'immigration y est aussi grande (il y a p.ex. un nouveau venu de Gdańsk, distant de plus que 1000 km), mais la plupart des compagnons proviennent des régions proches, et surtout des grandes villes. Ce qui attire, en outre, l'attention c'est que presque 40 p.c. d'inscriptions incombent aux mois de juillet et d'août: après une migration faite dans les mois de printemps et d'été il était bon de fixer le lieu de séjour et de travail (les compagnons „de passage” qui ne faisaient qu'un court séjour, n'étaient pas tenus de s'inscrire dans le registre).

Nous rencontrons à Gdańsk une situation semblable qu'à Constance. Dans le relevé de Maria Bogucka, relatif au lieu d'origine de presque 600 compagnons travaillant dans les ateliers de Gdańsk au tournant du XVI^e et du XVII^e siècles, nous rencontrons — il est vrai — des compagnons de la Bohême, de la Silésie, de la Hollande ou de l'Angleterre, mais une grande majorité provient d'une région proche (plus d'un tiers), ainsi que des terri-

⁶⁶ K. Bücher: *Bevölkerung von Frankfurt a. M. im 14. und 15. Jahrhundert*. Jena 1885, p. 510 sqq.

⁶⁷ Ibid., p. 655; et R. Mols: *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècle*. Louvain 1955, t. II, p. 384.

⁶⁸ K. Bücher: *Bevölkerung...* p. 631 sqq.; aussi 37 personnes de la Silésie, 8 personnes de la Prusse, 3 personnes de la Grande Pologne.

⁶⁹ Elaboré par: G. Schanz: *Zur Geschichte der Gesellenwanderungen im Mittelalter...*

toires de la Prusse et de la Poméranie Occidentale⁷⁰. En 1570 à Marienbourg il y avait, il est vrai, des compagnons des Pays-Bas, de l'Allemagne du Sud et de la Silésie, mais une grande majorité y provenait aussi de la région voisine⁷¹.

Ces données montrent non seulement l'étendue et le sens des migrations de compagnons, mais indiquent en outre l'importance des recherches sur ces migrations pour connaître la force d'attraction des divers centres urbains⁷², ainsi que pour les investigations sur l'étendue des liens du marché dans le cadre des grands territoires de la langue commune, sinon de l'Etat commun. Ces migrations, en principe, ne se font pas au niveau des flux entre la campagne et la ville, mais entre les villes particulières⁷³. Compréhensibles sont les différences de situation entre les villes singulières: la grandeur du centre, les traditions de son artisanat, le pouvoir d'absorption du marché de travail étaient ces facteurs qui déterminaient la force d'attrait de divers centres.

En essayant de suivre les débuts non-institutionnels des migrations de compagnons nous avons déjà souligné que ceux-ci résultaient d'un mécanisme naturel et spontané. Il faudrait, me semble-t-il, l'examiner sous deux aspects: de situation sur le marché et de nécessité de „socialisation”, propres à l'époque.

Il est évidemment difficile d'examiner en catégories générales le rapport entre la demande et l'offre sur le marché de la main d'oeuvre. Celui-ci différerait selon le métier et changeait de pays en pays, soit d'une ville à une autre, il évoluait cependant conformément au rythme de la conjoncture économique. Je crois, cependant, qu'on pourrait constater que dans l'artisanat du Bas Moyen Âge l'excès de travailleurs salariés qualifiés était une tendance prépondérante. Lorsqu'à la fin du XIII^e siècle les teinturiers parisiens ont augmenté le nombre obligatoire d'années d'apprentissage, ils l'expliquaient par le surcroît de compagnons dont la moitié restaient toujours sans être embauchés et sans possibilités de gagner leur vie⁷⁴. Cet excès est évidem-

⁷⁰ M. Bogucka: Gdańsk jako ośrodek..., p. 390; cf. aussi les observations dans "Prze-gład Historyczny", XLVIII, 1958, p. 586 (compte rendu de H. Penners-Eldwort: *Danziger Bürgerschaft nach Herkunft und Beruf 1537 - 1709*. Marburg/Lahn 1954.

⁷¹ A. Mączak: Mieszkańcy Malborka w r. 1570 (*Les habitants de Marienbourg en 1570*). Dans: *Zapiski Historyczne*, XXV, 1960, fasc. 3/4, surtout p. 35 sqq.

⁷² Cf. les observations générales sur les tendances des recherches sur les migrations de la population: W. Kula: *Problemy i metody historii gospodarczej (Problèmes et méthodes de l'histoire économique)*. Warszawa 1963, p. 405.

⁷³ A Francfort près de 80 p.c. de compagnons proviennent des villes, 4 p.c. des bourgeois urbaines et seulement 16 p.c. de la campagne, tandis que pour les bourgeois nouvellement admis ces relations s'élèvent resp. à 44 p.c., 8 p.c., 48 p.c. — K. Bücher: *Be-völkerung...*, p. 651.

⁷⁴ R. de Lespinasse: *Les métiers et corporations...*, t. III, p. 116. Dans un autre statut de 1415 nous trouvons un article interdisant aux maîtres d'embaucher plus de deux compagnons, à l'exception d'une situation, où aucun autre maître n'a plus besoin de

ment relatif et lié — comme nous l'avons dit — aux cadres limités de débouchés, ainsi qu'au conservatisme des structures corporatives. Les migrations de compagnons étaient dans l'intérêt des maîtres et correspondaient à la politique de restriction d'accès au métier, de non-augmentation du nombre de postes de travail⁷⁵. Elles correspondent aussi à une situation où les salariés ne sont demandés que pour un certain temps, lorsque le maître aura reçu une grosse commande, mais l'ayant exécuté n'est pas sûr de la prochaine. Les travailleurs salariés ambulants constituent la garantie de cette situation⁷⁶. Il ne faudrait pas oublier, non plus, la grande incertitude du sort des travailleurs salariés dans ces branches de l'artisanat, où ils étaient fort nombreux. Il suffisait que les livraisons de la laine anglaise soient arrêtées en Flandre et des centaines et milliers de travailleurs salariés restaient sans travail⁷⁷. De telles crises ne pouvaient être que temporaires, mais elles stimulaient toujours une émigration saisonnière ou permanente — surtout pour ceux qui n'étaient pas liés par des liens familiaux.

Mais la situation change lorsque commencent à s'élargir les débouchés pour la production artisanale; la demande de la main d'oeuvre qualifiée augmente. Les migrations des compagnons éliminent toutefois du marché le surcroît de la main d'oeuvre qui, de la nature des choses, exerçait une pression sur le niveau des salaires ouvriers conformément à l'intérêt des maîtres. Lorsque, en plus, le contrôle de l'embauchage des compagnons est intercepté par leurs propres organisations qui dirigent les migrations des travailleurs salariés selon la situation de marché local⁷⁸, les migrations de compagnons deviennent un régulateur important du marché de la main d'oeuvre, agissant dans l'intérêt des travailleurs salariés⁷⁹. On peut alors observer

compagnon, et il en restent encore ceux qui cherchent du travail (Bibl. de la Préfecture de Police de Paris, 33, Livre vert vieil 1^{er} du Châtelet, fol. 59 v^o); nous y avons plutôt affaire au souci du manque de travailleurs salariés.

⁷⁵ Cf. K. T. von Inama Sternegg: *Deutsche Wirtschaftsgeschichte...*, p. 74; A. Mączak: *Sukiennictwo wielkopolskie...*, p. 120.

⁷⁶ B. Zientara: *Dzieje małopolskiego hutnictwa żelaznego...*, p. 137, note la description d'une forge du XVII^e siècle: „czeladzi osiadłych 10, a gdy robota to i wędrowni bywają” (des compagnons fixes — 10, et s'il y a du travail on en trouve aussi des migrants).

⁷⁷ G. Des Marez: *Les luttes sociales en Flandre au moyen âge*. Revue de l'Université de Bruxelles. V. 1899 - 1900, p. 783.

⁷⁸ H. Hauser: *Les origines historiques des problèmes économiques actuels*. Paris 1930 p. 50 écrit: „Les compagnonnages, confréries opposées aux confréries patronales et condamnées au secret, ont pour objet constant de s'emparer du monopole du placement”.

⁷⁹ Ceci repose à la base de la formation des liens entre les régions et de la solidarité des compagnons, dépassant parfois les frontières d'un seul pays. v. G. Des Marez: *Le compagnonnage des chapeliers bruxellois. Pages d'histoire syndicale*. Bruxelles 1909, p. 17 sqq; Ф. Л. Полянский: *Очерки социально-экономической политики цехов в городах Западной Европы XIII - XV в.* Москва 1952, p. 229 sqq. 269 (sur l'entente des corporations de métier et des villes dans leur lutte contre les compagnons); В. В. Стокликая-Терешкович: *Основные проблемы истории средневекового города*. Москва 1960, p. 223 sqq.

dans la politique économique des corporations de métier en tant qu'assemblées patronales des essais visant à interdire les migrations et à appliquer des sanctions à l'égard des compagnons quittant leurs villes.

Les migrations de compagnons ont, en outre, un aspect psychologique et social. Comme motifs de migrations apparaissent: le besoin de perfectionnement de l'éducation technique de même que l'envie de voir le monde. Ces motifs sont, par ailleurs, convergents. Ce mariage du désir de perfectionnement de son art avec l'envie de voir le monde nous le retrouvons dans des domaines aussi distants et différents que les métiers: militaire et intellectuel. Pour les chevaliers, les étudiants⁸⁰, les clercs, ainsi que pour les compagnons la pérégrination à travers le monde, les cours féodales et les tournois chevaleresques soit les fameuses écoles et universités — constituait une partie intégrale de leur initiation professionnelle et sociale. Ces „années de pérégrins" devaient être suivies, au moins en principe, de stabilisation dans des formations diverses, adaptées à la condition sociale, dont le caractère local était une des caractéristiques générales. Les migrations constituaient, par conséquent, la préparation sociale à la stabilité.

La période de jeunesse gagne ainsi le privilège de sélectivité. En pérégrinant d'un lieu dans un autre à un moment donné le compagnon faisait le choix et se décidait à se fixer; un grand écart de l'origine géographique des artisans et travailleurs salariés dans les villes médiévales prouve combien souvent les compagnons migrants ne revenaient plus dans leurs villes natales. C'est ainsi que croissait l'espoir de gagner des conditions meilleurs d'existence. Cette chance dépendait des conditions matérielles extérieures, mais aussi des aptitudes et capacités individuelles du travailleur salarié, les migrations donnant à ces traits personnels des impulsions particulières de développement⁸¹. La fondation de la famille était pour la plupart l'élément essentiel de stabilité et sanctionnait les résultats de l'escarmouche avec le sort du travailleur salarié.

⁸⁰ A cet égard un intérêt particulier présente la description des migrations d'un lieu dans un autre, d'une école à une autre, que fit dans sa jeunesse le chroniqueur d'Augsbourg, Burkard Zink. Fils d'un artisan de Memmingen, né en 1396, à l'âge de 11 ans envoyé à l'école, quatre ans plus tard parti pour Reinitz afin d'y suivre ses études. Il retourne à Memmingen, commence l'apprentissage du métier, mais il ne persévère que brièvement et retourne à ses études. Il est étudiant mendiant dans diverses localités. Il commence enfin à travailler en qualité d'aide commerçant à Augsbourg, puis à Nuremberg. A l'âge de 24 ans il se marie et s'établit à Augsbourg, où il arrive à la fortune et aux honneurs de la ville. *Chronik des Burkard Zink, 1368 - 1468*. (Dans:) *Die Chroniken der deutschen Städte*, ed. K. Hegel, t. V., Augsburg — Leipzig 1866, p. 122 sqq.

⁸¹ A cette question les recherches sociologiques et démographiques contemporaines apportent un matériel comparatif intéressant — cf. D. S. Thomas: *Selective internal migration: some implications for mental hygiene*. (Dans:) *Demographic analysis*, edited by J. J. Spengler and O. D. Duncan, Glencoe 1956, p. 427.

Il ne faut pas, toutefois, oublier que les migrations n'englobaient pas tous les adeptes du métier. Au Bas Moyen Âge la voie classique à la maîtrise c'était toujours l'héritage de la profession, sans quitter la famille et sans rompre les liens de la société locale. Les migrations concernaient donc ceux pour qui il n'y avait pas de place dans le métier local et pour lesquels l'accès à la maîtrise était fermé. La rupture des liens locaux menait souvent à la dégradation sociale. Il n'est pas fortuit que les anciennes archives judiciaires nous fournissent autant d'informations sur le sort des compagnons ambulants; la migration rejetait parfois en marge de la société. En cherchant une existence meilleure, les compagnons rencontraient au milieu de la foule hétérogène qui peuplait les routes médiévales, les auberges et les hôpitaux-hospices où ils passaient souvent la nuit en compagnie de mendiants et de clochards⁸², fort naturellement, des groupes délinquants; le délit y était considéré comme une des voies servant à améliorer l'existence. Ils étaient tentés parfois aussi à vivre de la guerre, si l'occasion s'en présentait⁸³. Il est caractéristique que dans les biographies d'ouvriers ambulants nous trouvons si souvent la pratique de professions différentes, n'ayant rien en commun. À côté du métier appris ils exercent le plus souvent des professions peu qualifiées, trouvant ainsi une source saisonnière de gains. Dans cette période précoce la migration des compagnons n'a pas de traits corporatifs et n'est pas soumise à une stricte réglementation, ne fut-ce que par connivence illégale; elle constitue la recherche d'une situation profitable, la fuite devant le manque de travail ou le rétrécissement des perspectives de promotion.

Cette poignée de faits et d'observations se propose plutôt de poser le problème que d'essayer de le résoudre. Les bases à tirer des conclusions ne sont pas encore assez solides, nous ne connaissons pas bien, non plus, l'étendue des migrations de compagnons (p.ex. on suppose qu'en Angleterre elles n'étaient pas répandues à une grande échelle), nous savons trop peu sur leurs raisons. En recueillant les conclusions de ces considérations nous pouvons constater que dans les écoulements de la main d'œuvre au Bas Moyen Âge⁸⁴ les migrations de compagnons jouaient un rôle essentiel et étaient un phénomène fort commun (aussi dans ces pays où plus tard on n'exigeait pas de migration pour complément de l'apprentissage du métier). Elles ré-

⁸² J. Imbert: *Les hôpitaux en droit canonique*. Paris 1947, p. 119 mentionne que les hôpitaux parmi les „pauvres passans” acceptaient aussi des compagnons faisant le „tour de France”. Burkard Zink, mentionné ci-dessus (supra, note 80) passait aussi des nuits dans les hôpitaux au cours de ses migrations.

⁸³ V. *Registre criminel du Châtelet*, t. I, p. 56 sqq. (Jehan le Brun) — les vicissitudes de la fortune d'un compagnon forgeron qui s'enrôle dans une compagnie militaire, et puis devient voleur. Des exemples semblables de la Bourgogne au XV^e siècle — P. Labal: *Notes sur les compagnons...*, p. 190.

⁸⁴ Cf. R. Mols: *Introduction...*, t. II, p. 344.

sultaient des exigences naturelles de la situation sur le marché de la main d'oeuvre, ainsi que de l'aspiration à des conditions meilleures d'existence. Dans les conditions de l'époque la migration donnait une chance de promotion et constituait, pour ainsi dire, le droit naturel de la jeunesse. Les conséquences des migrations étaient tant économiques que sociales. Sur le plan économique elles réglaient essentiellement la situation sur le marché de la main d'oeuvre, et contribuaient grandement à la diffusion de techniques de production et d'aptitudes artisanales pratiques⁸⁵. Sur le plan social — elles influèrent sur la formation des liens locaux et extralocaux de solidarité des compagnons, elles étaient un des facteurs déterminant le caractère distinctif⁸⁶ de ce milieu dans la société urbaine.

Traduit par:
K. MATUSIEWICZ

⁸⁵ E. Coornaert: *Les compagnonages...*, p. 189 (au sujet de la propagation des „tours de main” locaux).

⁸⁶ Sur le caractère étranger et l'hostilité du milieu des compagnons par rapport aux villes v. K. Bücher: *Bevölkerung ...*, p. 655.